COMMUNIQUE DE PRESSE

Fêtes de fin d'année : les conseils de prévention des assureurs

Alors que vous déposez les premiers cadeaux sous le sapin et que vous échafaudez déjà des plans pour le réveillon de la Saint-Sylvestre, les assureurs tiennent à attirer l'attention sur toute une série de dangers liés à l'utilisation de bougies, de guirlandes pour sapin de Noël, d'un appareil à fondue, d'une friteuse et éventuellement d'un feu d'artifice. Autant de choses qui contribuent à l'ambiance des fêtes d'année, mais qui peuvent également la gâcher en raison du risque d'incendie, voire d'accident grave qu'elles recèlent. Aussi les assureurs reprennent-ils quelques conseils de prévention dans leur carte de voeux.

Risque d'incendie : chez soi et dans le secteur horeca

Assuralia, l'union professionnelle des entreprises d'assurances, attire l'attention sur le risque de naissance de petits foyers d'incendie à l'occasion d'un feu d'artifice tiré la nuit de la Saint-Sylvestre. Qu'il suffise de songer à des cas tels que celui qu'un assureur a eu à traiter après qu'une fusée a atterri sur le carport d'une nouvelle habitation : il en résulta un petit incendie qui causa des dégâts pour 2.200 euros.

Depuis les incendies de l'hôtel Switel à Anvers et dans une salle de fête à Volendam, les communes redoublent d'attention pour la sécurité contre l'incendie dans le secteur horeca. D'après les indications des assureurs, certains cinémas, théâtres, restaurants et salles de fêtes ne disposent pas de l'assurance obligatoire couvrant la responsabilité objective de l'exploitant. C'est pourquoi, le contrôle par les autorités communales du respect de cette obligation est particulièrement important.
« Les corps de pompiers entreprennent régulièrement des actions locales de prévention. Une attention particulière est également accordée aux jours de fête. Ainsi, à Hasselt, tous les exploitants d'établissements horeca ont reçu un courrier destiné à les sensibiliser aux dangers supplémentaires encourus lors des jours de fête », indique Jo Kerkhofs du corps des sapeurs-pompiers de Hasselt. « L'an dernier, il n'y a heureusement pas eu d'incendies graves. Il y a deux ans, en revanche, nous avons dû intervenir pour un incendie. En cause, l'utilisation – à déconseiller donc– d'un câble de rallonge enroulé pour l'éclairage d'un sapin de Noël. L'année d'avant, la surchauffe d'un transformateur d'une guirlande de Noël a été à l'origine d'un incendie dans une habitation au cours duquel tout le rez-de-chaussée a été détruit ». De plus, les décorations de Noël sont rarement résistantes au feu.

Elisez votre Bob pour faire un feu d'artifice

Les feux d'artifice occasionnent plus de lésions corporelles que de dommages matériels. Selon les centres spécialisés dans le traitement des brûlures, ce sont surtout les mains (25 %), les yeux (15 %) et la tête (13 %) qui sont touchés. Il n'est pas rare que des accidents avec des feux d'artifice laissent des cicatrices. Souvent, l'alcool est un facteur de danger supplémentaire lors des tirs improvisés. Ceux qui ont bu ne devraient pas jouer avec un feu d'artifice. En fait, autant recourir à un Bob pour assumer cette tâche.

D'après une étude américaine, la moitié des victimes de feux d'artifice a moins de 14 ans et elles sont deux fois plus nombreuses parmi les représentants du sexe masculin. Aux

Etats-Unis, on dénombre chaque année 11.000 accidents dus à un feu d'artifice. Lors de la célébration du nouveau millénaire en 2000, il y a même eu dix morts.

Nos voisins hollandais ont eux aussi une tradition particulière en matière de feux d'artifice. Chaque année, près de 1.200 personnes doivent se rendre aux urgences d'un hôpital la nuit de la Saint-Sylvestre. Là encore, la moitié des victimes sont des jeunes de 10 à 19 ans et presque toujours des garçons. Un accident sur quatre est attribué à du matériel qui n'avait pas pris lors du premier allumage. Notre conseil donc : N'essayez jamais d'allumer une pièce d'artifice « récalcitrante ».

Fondue, friteuse et bougies

Lors du dîner de Noël ou du réveillon du nouvel an, les décorations, les bougies ou l'appareil à fondue, par exemple, peuvent également être à l'origine d'un incendie dans la maison. Depuis que les modèles électriques des appareils à fondue ont conquis nos tables, les risques sont plus limités. Plus dangereux sont les poêlons à fondue que l'on chauffe au moyen d'un petit pot rempli d'alcool à brûler. « Les accidents avec des appareils à fondue peuvent se produire toute l'année, mais bien qu'il semble que la formule ait perdu de sa popularité, ces accidents sont plus nombreux lors de la période des fêtes de fin d'année », raconte Claude Parmentier, infirmier coordinateur du Centre des brûlés de l'hôpital militaire de Neder-over-Heembeek. « Le scénario est classique. On croit que le feu est éteint, mais en réalité, la flamme est devenue plus petite et donc moins visible. Les impatients ont tôt fait de commettre l'imprudence de rajouter un peu d'alcool à brûler, avec toutes les conséquences qui s'ensuivent … »
« La gravité des brûlures dépend toujours de la durée d'exposition aux flammes. Eteignez immédiatement le feu et, pour la victime, passez la brûlure sous le robinet d'eau pendant plusieurs minutes ! »

Les friteuses sont utilisées toute l'année et pas seulement les jours de fête, mais elles requièrent une attention permanente et la plus grande prudence. La surchauffe d'une friteuse peut provoquer l'embrasement de toute une habitation. C'est ce qui est encore arrivé en novembre dans une maison à Muizen, près de Malines (Gazet van Antwerpen, 23/11/04). La veille, une personne est même décédée à Binche dans un incendie causé par une friteuse laissée sans surveillance (La Dernière Heure, 22/11/04).

Les bougies sont également souvent à l'origine d'incendies. Elles sont plus que jamais appréciées de ceux qui souhaitent créer une ambiance de fête, mais elles restent très dangereuses. Il convient donc de faire preuve de prudence. Un moment d'inattention et tout peut arriver. Un assureur en a encore récemment fait l'expérience : une bougie tombée sur la moquette … Heureusement, la réaction a été très rapide. Le montant de l'indemnisation est resté limité à 400 euros.

Très en vogue ces dernières années sont les bougies chauffe-plat. Le mèche est préparée de façon telle que la bougie puisse dégager un maximum de chaleur. C'est leur premier usage. Mais certains bougeoirs dans lesquels sont déposées ces bougies chauffe-plat ne résistent pas bien à cette chaleur. S'ils éclatent, un incendie peut naître. Gardez donc toujours un œil sur vos bougies classiques ou chauffe-plat.

Du point de vue des assurances

Pour les lésions corporelles, la mutualité interviendra la première : elle prendra en charge les frais de traitement, selon les barèmes de l'INAMI et après application du ticket modérateur. Elle prendra également en charge l'incapacité de travail pour ceux qui en bénéficient.

De plus, les victimes qui ont une assurance hospitalisation (individuelle ou via leur employeur) peuvent évidemment y recourir, de même qu'à un contrat d'assurance accidents. Il y a d'ailleurs des contrats récents qui visent précisément à indemniser rapidement et d'une manière non forfaitaire les dommages subis, sans que la victime n'ait à invoquer la faute d'autrui.

S'il s'agit de dommages encourus lors d'un incendie ou d'une explosion dans un lieu public (hôtel, restaurant, café, salle de fête, …), l'indemnisation est couverte par une assurance, obligatoire pour l'exploitant, sans qu'il ne soit nécessaire de démontrer une faute quelconque.

Si les dommages sont dus à la faute d'un tiers, l'assurance « familiale » de ce dernier devra intervenir s'il s'agit d'un particulier : elle prendra les dommages en charge, - sauf les exclusions énumérées limitativement dans le contrat-, qu'il s'agisse d'une bêtise d'un enfant, d'une responsabilité parentale ou de l'imprudence d'un adulte. A l'inverse, une victime pourra faire appel à son assurance protection juridique afin de faire valoir ses droits à l'égard d'un tiers responsable.

Les dommages au bâtiment et à son contenu à la suite d'un incendie sont pour le compte de l'assurance incendie. Tenez compte du fait que tant l'assurance incendie que l'assurance "familiale" prévoient généralement en cas de dommages matériels un premier montant de 199,43 euros (novembre 2004) qui constitue la franchise restant à charge du preneur d'assurance.

CONSEILS DE PREVENTION

Sapin de Noël

- Ne placez pas l'arbre trop près des rideaux ou d'autres matériaux susceptibles de prendre feu.
- Veillez à ce que l'arbre soit stable et ne puisse être renversé.
- Placez de préférence l'arbre sur un support approprié rempli d'eau, ce qui empêche l'arbre de dessécher et réduit d'autant le risque d'incendie.
- N'utilisez jamais de vraies bougies sur l'arbre ou à proximité immédiate de celui-ci.
- Contrôlez le câblage de l'éclairage de l'arbre de Noël afin d'écarter tout risque de court circuit.
- Eteignez l'éclairage quand vous allez vous coucher ou quittez la maison.

Bougies

- Placez les bougies dans un bougeoir solide sur une surface plane.
- N'utilisez pas de bougeoir en matériaux inflammables, tels que du carton, du bois ou du plastique.
- Soyez attentif aux risques que présente un décor floral, et ne laissez en aucun cas les bougies propager la flamme à ces éléments décoratifs.
- Ne laissez jamais les enfants seuls avec des bougies allumées, même pas pour un court instant.
- Placez les bougies à des endroits que vous pouvez surveiller et évitez de les poser à proximité d'objets inflammables tels que les rideaux.

Fondues

- Utilisez-vous de l'alcool à brûler ? Ne remplissez jamais le brûleur à proximité d'une flamme nue.
- Ne remplissez le brûleur que lorsque celui-ci a refroidi et ne le faites pas à table.
- Veillez à ce que l'appareil à fondue ne se trouve pas sur un support inflammable.
- N'oubliez pas qu'une flamme d'alcool à brûler est peu visible : elle peut encore être vive alors que vous la croyez éteinte.

- Placez l'appareil à grillades électrique le plus près possible d'une prise de façon à ce que personne ne trébuche sur le fil et n'emporte avec lui l'appareil à grillades.
- N'utilisez pas de plat en terre cuite pour les grillades, ils ne résistent pas aux températures élevées de ces appareils.
- En cas de fondue, prévoyez un couvercle pour éteindre une propagation de la flamme.
- Ne vous penchez pas par-dessus l'appareil à fondue pour attraper quelque chose.

Fritures

- N'utilisez que des huiles et des graisses appropriées pour la friture et non de la margarine ou du beurre.
- Ne laissez pas la friteuse sans surveillance.
- Posez la friteuse de façon qu'elle soit stable.
- La friteuse doit avoir un couvercle approprié.
- Ne mettez pas de grandes quantités en une seule fois dans la friteuse : l'huile pourrait se répandre en dehors de la friteuse et causer un incendie.
- Si la friteuse prend feu, n'éteignez pas avec de l'eau mais éteignez le feu avec un tissu humide jusqu'à ce que la température ait suffisamment baissé.

Feu d'artifice

- N'achetez que des feux d'artifice avec un mode d'emploi dans votre langue.
- Lisez le mode d'emploi avant d'utiliser le feu d'artifice.
- N'utilisez ni allumettes ni briquet, mais une cigarette ou une mèche.
- N'essayez pas d'allumer une pièce d'artifice « récalcitrante ».
- Tirez le feu d'artifice à un endroit dégagé, en tenant compte de la distance par rapport aux gens, aux maisons et aux voitures.
- Evitez tout pétard et feu d'artifice dont la trajectoire est incertaine et dangereuse. Tenez-vous en plutôt à des feux d'artifice décoratifs.
- Demandez à un Bob qui n'a pas bu de s'occuper du feu d'artifice.

Conseil cadeau

Si vous cherchez encore, en dernière minute, un cadeau original et utile, songez pourquoi pas à un extincteur. Il devrait en fait y en avoir un dans chaque cuisine. Il est également bon d'avoir quelques détecteurs de fumée chez soi… et de penser à remplacer périodiquement les piles !

_____

Bruxelles, 16 décembre 2004